

24 juin 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 juin 2005](#)

Bénéfices de la Loterie Nationale

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, et de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé les projets de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la distribution des bénéfices de la Loterie Nationale - première tranche 2005.

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, et de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé les projets de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la distribution des bénéfices de la Loterie Nationale - première tranche 2005.

Dans le cadre de la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale pour l'exercice 2005, le Conseil des Ministres du 25 mars 2005 avait décidé de prévoir 1.887.000 euros sous la rubrique "lutte contre la pauvreté". Depuis 2001, la procédure prévoit une sélection en deux tranches. Pour la première tranche de 2005, il s'agit des projets introduits entre le 1er décembre 2004 et le 15 avril 2005. La liste des projets a fait l'objet d'un avis de la Cellule Pauvreté du SPP Intégration sociale et a été discutée au sein d'un groupe de travail auquel les Régions et les Communautés étaient associées. Les moyens affectés dans le cadre de ce programme et octroyés aux promoteurs des Régions et Communautés tiennent compte du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale enregistrés. Les projets concernent notamment des améliorations des locaux et des équipements, qui doivent aider à la réinsertion, à la formation ou à l'encadrement des jeunes parmi les plus démunis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe